

AFFAIRE N° 11

ATELIERS EN MILIEU URBAIN DE LA RUE JULES AUBER

REVISION DU PRIX DE LOCATION

Le Secrétaire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 24 septembre 1986 (affaire n° 33), vous avez adopté un prix de location de 20,50 F par mètre carré et par mois pour les ateliers en milieu urbain de la Rue Jules Auber ; ce prix était constant pendant deux années, période correspondant à la durée d'occupation des bâtiments.

Aujourd'hui, les contrats passés avec les premières entreprises installées arrivent à expiration. Il convient donc, pour les nouveaux attributaires, de réviser le loyer consenti jusqu'à lors, qui ne variera pas au cours des deux années à venir.

Je vous propose donc, Mesdames et Messieurs, de fixer le nouveau prix de location de ces locaux à 22,60 F par mètre carré et par mois.

Monsieur Marcel HOARAU donne lecture
des avis des Commissions.

Commission des Affaires Economiques

Elle est favorable au nouveau tarif proposé ; celui-ci ne variera pas
au cours des deux années à venir.

Commission des Finances

Elle émet un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 22 DEC. 1988

LE SECRETAIRE GENERAL
Y. CROCHET

